

Formations CHSCT

Formations CHSCT

CHSCT: règles de fonctionnement Stage agréé	Incontournable	2
CHSCT: missions de prévention Stage agréé	Incontournable	2
CHSCT: formation initiale des membres - entreprises de moins de 300 salariés Stage agréé	Incontournable	3
CHSCT: formation initiale des membres - entreprises de plus de 300 salariés Stage agréé	Incontournable	4
CHSCT: formation de renouvellement pour membres expérimentés Stage agréé		4
CHSCT d'installation Seveso, des spécificités au service de la prévention.. NOUVEAU		5
Secrétaire du CHSCT: exercer pleinement ses attributions		5

■ Responsable de projets

Florence Le Gentilhomme

consultante formation en Santé Sécurité depuis de 12 ans, est chargée de gérer et développer l'offre pédagogique Santé-Sécurité inter-entreprises et intra-entreprise d'ELEGIA.

Tél. : 01 40 92 69 13

e-mail : flegentillhomme@elegia.fr

CHSCT : règles de fonctionnement

Incontournable Stage agréé

Objectifs :

- ▶ Faire le point sur les attributions du CHSCT et les moyens dont il dispose.
- ▶ Clarifier les droits et obligations qui résultent des dispositions légales en vigueur.
- ▶ Déterminer les conditions d'un bon fonctionnement de l'instance.

Public : Membres du CHSCT • Délégués du personnel (établissements de moins de 50 salariés)

Points Forts :

- ▶ Personnalisation du stage: auto-évaluation des acquis
- ▶ Formation très opérationnelle: alternance d'analyses commentées de la réglementation, d'exemples concrets et d'exercices
- ▶ Accompagnement à la mise en œuvre:
- ▶ « Sécuriguide® » d'ELEGIA formation, support ludique pour se remémorer les acquis de la formation et mémoriser les nouveaux articles du Code du Travail
- ▶ « Guide CHSCT » des Éditions Législatives

Programme :

1. Rappels sur la constitution d'un CHSCT

2. Identifier les missions et le champ d'intervention du CHSCT

- prévenir et surveiller les risques sur la santé physique et mentale des salariés
- agir en cas de danger ou d'accident
- suivre les opérations et les travaux réalisés par des entreprises extérieures

3. Maîtriser les moyens de fonctionnement de l'instance

- droit à l'information et accès au document unique de l'évaluation des risques
- obligation de discrétion et respect du secret professionnel
- obligation de consultation par l'employeur
- fonctionnement des réunions (convocations, votes...)
- crédit d'heures et liberté de déplacement
- assistance d'experts ou de personnes qualifiées
- étendue de la protection des membres du CHSCT

4. Agir en cas de danger grave et imminent

- droit d'alerte et de retrait des salariés
- déclencher et suivre la procédure d'enquête
- pouvoirs du CHSCT
- responsabilité de l'employeur

Exercice : sur la base des textes, déterminer les modalités pratiques de fonctionnement

5. Communication du CHSCT avec les autres acteurs de la sécurité

- acteurs internes: employeur, salariés, médecin du travail...
- acteurs externes: inspection du travail, CRAM...

Exercice : auto-validation par un Quiz

1 jour	727 € HT
• 21 janv.	• 9 sept.
• 11 fév.	• 14 oct.
• 11 mars	• 18 nov.
• 8 avr.	• 14 déc.
• 18 mai	• Lyon: 13 mai
• 17 juin	• 12 oct.
• 1 juil.	Réf: OP 10065

CHSCT

CHSCT : missions de prévention

Incontournable Stage agréé

Objectifs :

- ▶ S'approprier son mandat pour faire du CHSCT une instance dynamique et efficace.
- ▶ Connaître les méthodes à utiliser pour réaliser les missions d'inspection et d'enquête.
- ▶ Participer ainsi activement à la démarche de prévention de l'entreprise.

Public : Membres du CHSCT • Délégués du personnel (établissements de moins de 50 salariés)

Pré requis : Avoir suivi la formation: CHSCT: règles de fonctionnement (Voir ci-dessus)

Points Forts :

- ▶ Personnalisation du stage:
- ▶ questionnaire préparatoire
- ▶ auto-évaluation des acquis
- ▶ Formation très opérationnelle: simulation d'analyse des risques sur la base du jeu pédagogique des « Chasses aux risques® »
- ▶ Partages d'expériences et d'expertises: 2 intervenants, un sociologue-ergonome et un expert en prévention des risques
- ▶ Accompagnement à la mise en œuvre:
- ▶ « Sécuriguide® » d'ELEGIA formation, support ludique pour se remémorer les acquis de la formation et mémoriser les nouveaux articles du code du travail
- ▶ « Guide CHSCT » des Éditions Législatives

Programme :

1. Éléments de « management social » pour le CHSCT

- s'approprier le mandat
- se positionner par rapport au président, aux salariés, au préventeur, à la hiérarchie, aux DP, DS...
- légitimer le dialogue social sur les conditions de travail

2. Organiser collectivement l'instance et ses travaux

- points de repères pour une organisation collective efficace
- comprendre les différents acteurs pour agir avec pertinence
- intervenir en santé-sécurité: liens complexes entre travail et pathologie
- construire des stratégies d'intervention pour faire face aux risques
- indicateurs d'appréciation de la plus-value du CHSCT

3. Réaliser des inspections et identifier les risques

- quand et comment procéder à une inspection?
- situations de danger grave et imminent
- intervention des entreprises extérieures
- principaux risques (chimiques, routiers, psychosociaux...)
- établissements et règles spécifiques: ERP, IGH, ICPE...

- grilles et check-lists d'identification des risques
- liens entre inspection et document unique

Jeu pédagogique : « Chasses aux risques® » pour identifier et évaluer les risques

4. Mener des enquêtes pour analyser les accidents

- quand et comment procéder à une enquête?
- constituer une délégation et recueillir les faits
- construire un rapport d'enquête
- s'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes

Exercices : construire et exploiter des arbres des causes

2 jours	1 134 € HT
• 22-23 janv.	• 10-11 sept.
• 12-13 fév.	• 15-16 oct.
• 12-13 mars	• 19-20 nov.
• 9-10 avr.	• 15-16 déc.
• 19-20 mai	• Lyon: 14-15 mai
• 18-19 juin	• 13-14 oct.
• 2-3 juil.	Réf: OP 30013

www.elegia.fr

CHSCT : formation initiale des membres / entreprises de moins de 300 salariés

Objectifs :

- ▶ Cerner les différentes attributions du CHSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat.
- ▶ Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions.
- ▶ Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.

Public : Membres de CHSCT - Délégués du personnel (entreprise de moins de 50 salariés)

Points Forts :

- ▶ Personnalisation du stage :
 - questionnaire préparatoire
 - auto-évaluation des acquis
- ▶ Formation très opérationnelle: simulation d'analyse des risques sur la base du jeu pédagogique des «Chasses aux risques®»
- ▶ Partages d'expériences et d'expertises: 3 intervenants complémentaires spécialistes du CHSCT (un juriste spécialisé en santé-sécurité, un sociologue-ergonome et un expert praticien en prévention des risques)
- ▶ Accompagnement à la mise en œuvre :
 - ▶ «Sécuriguide®» d'ELEGIA Formation, support ludique pour se remémorer les acquis de la formation
 - ▶ «Guide CHSCT» des Éditions Législatives.

Programme :

1. Rôle et missions de l'instance

2. Moyens de fonctionnement de l'instance

- crédit d'heures, liberté de déplacement, protection des membres

- droit à l'information et obligation de discrétion
- organisation des réunions (convocations, ordre du jour, PV)
- rôles particuliers du secrétaire et du président
- assistance d'experts ou de personnes qualifiées

Exercice : sur la base des textes, déterminer les modalités pratiques de fonctionnement

3. Relations avec les autres acteurs de la sécurité

- acteurs internes: employeur, salariés, ingénieur sécurité, médecin du travail...
- acteurs externes: inspection du travail, CRAM...

4. Organisation collective de l'instance et de ses travaux

- se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise
- légitimer le dialogue social sur les conditions de travail
- intervenir en santé-sécurité: construire des stratégies d'intervention
- indicateurs d'appréciation de la plus-value du CHSCT

5. Réaliser des inspections et analyser les risques

- notions de danger et de risques
- principaux risques (chimiques, routiers, psychosociaux...)
- quand et comment procéder à une inspection ?
- grilles et check-lists d'identification des risques
- liens entre inspection du CHSCT et document unique

Jeu pédagogique : «Chasses aux risques®» pour identifier et évaluer les risques dans différentes situations de travail

6. Traiter les situations particulières

- situations de danger grave et imminent
- travaux réalisés par des entreprises extérieures
- cas particuliers des établissements ERP, IGH,
- ICPE...

7. Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

- quand et comment procéder à une enquête ?
- constituer une délégation et recueillir les faits
- s'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes

Exercices : construire et exploiter des arbres des causes

3 jours

1 564€HT

- 21-22-23 janv.
- 11-12-13 fév.
- 11-12-13 mars
- 8-9-10 avr.
- 18-19-20 mai
- 17-18-19 juin
- 1-2-3 juil.
- 9-10-11 sept.
- 14-15-16 oct.
- 18-19-20 nov.
- 14-15-16 déc.

- Lyon: 13-14-15 mai
- 12-13-14 oct.

Réf : OP 40035

CHSCT

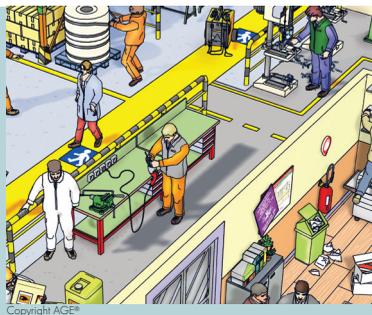
« Le CHSCT »

des Éditions Législatives :

Ouvrage de référence, mais aussi véritable outil de travail (complet, détaillé, nombreux modèles de documents...) remis à chaque participant de nos formations CHSCT pour les accompagner tout au long de l'exercice de leur mandat.



Nouveau



La chasse aux risques® d'AGE :

Ces jeux ludiques permettent aux participants de nos formations :
- de mieux identifier les situations à risques dans leurs propres secteurs d'activité
- de mesurer leur progression

en début et en fin de formation

Outils pédagogiques développés par AGE :

11, rue Étienne Oehmichen - B.P. 323, 51 688 REIMS

Tél. 03.26.82.61.82 / Fax. 03 26 82 86 15 / www.age.fr

Le Sécuriguide® pour les membres du CHSCT

Remis à chaque participant de nos formations CHSCT, ce guide à 2 vocations :

- Un jeu permettant de mesurer le degré de maîtrise du mandat en 20 questions clés
- Un mémo où chaque réponse est composée de références réglementaires et de conseils pratiques



Le LOTO de la prévention® : être membre du CHSCT

Jeu pédagogique, plusieurs fois primé, où plusieurs équipes de 3 à 5 membres du CHSCT s'affrontent autour de questions sur le CHSCT et la prévention des risques. Jeu développé en partenariat avec le cabinet Andéléa Consulting



www.elegia.fr

CHSCT : formation initiale des membres/entreprises de plus de 300 salariés

Incontournable **Stage agréé**

Objectifs :

- ▶ Cerner les différentes attributions du CHSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat.
- ▶ Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions.
- ▶ Participer ainsi activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise

Public : Membres du CHSCT des établissements de plus de 300 salariés

Points Forts :

- ▶ Personnalisation du stage :
 - questionnaire préparatoire
 - auto-évaluation des acquis
- ▶ Formation très opérationnelle : simulation d'analyse des risques sur la base du jeu pédagogique des « Chasses aux risques® ».
- ▶ Partages d'expériences et d'expertises : alternance de 3 intervenants complémentaires spécialistes du CHSCT (un juriste spécialisé en santé-sécurité, un sociologue-ergonome et un expert praticien en prévention des risques).
- ▶ Accompagnement à la mise en œuvre :
 - ▶ « Sécuriguide® » d'ELEGIA Formation, support ludique pour se remémorer les acquis de la formation
 - ▶ « Guide CHSCT » des Éditions Législatives

Programme :

1. Rôle, missions et moyens de fonctionnement du CHSCT

- cadre légal et principes de prévention
- missions confiées au CHSCT

- crédit d'heures : liberté de déplacement, protection des membres
- droit à l'information et obligation de discrétion
- assistance d'experts ou de personnes qualifiées

Exercice : sur la base des textes, déterminer les modalités pratiques de fonctionnement

2. Organisation des réunions

- ordre du jour, convocations, délibérations, PV
- rôles particuliers du secrétaire et du président

3. Relations avec les autres acteurs de la sécurité

- acteurs internes : employeur, salariés, ingénieur sécurité, médecin du travail...
- acteurs externes : inspection du travail, CRAM

4. Organisation collective de l'instance et de ses travaux

- se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise
- légitimer le dialogue social sur les conditions de travail
- face aux risques : construire des stratégies d'intervention
- mesurer les indicateurs d'appréciation de la plus-value du CHSCT

5. Apport de l'ergonomie au CHSCT

- intervenir en santé-sécurité : liens complexes entre travail et pathologie
- analyse de l'activité, un support pour l'analyse des risques
- repères pour des interventions efficaces
- parler de sécurité : tenir compte des représentations pour être bien compris

6. Inspections : réussir ses missions de terrain

- notions de danger et de risques

- principaux risques (chimiques, psychosociaux...)
- quand et comment procéder à une inspection ?
- grilles et check-lists d'identification des risques

Jeu pédagogique : « Chasses aux risques® », identifier et évaluer les risques

7. Enquêtes : analyse des accidents

- quand et comment procéder à une enquête ?
- constituer une délégation et recueillir les faits
- s'entraîner aux principes de la méthode de l'arbre des causes

Exercice : construire et exploiter des arbres des causes

8. Faire face aux situations particulières

- situations de danger grave et imminent
- travaux réalisés par des entreprises extérieures
- établissements ERP, IGH, ICPE...

9. S'impliquer au quotidien dans la prévention des risques

- utiliser le document unique
- participer aux plans de prévention
- proposer et suivre les mesures sur un plan d'actions
- promouvoir la sécurité auprès des salariés

Exercice : auto-validation par un quiz

5 jours

- 2-3-4-5-6 fév.
- 30-31 mars & 1-2-3 avr.
- 22-23-24-25-26 juin

2 217€HT

- 14-15-16-17-18 sept.
- 19-20-21-22-23 oct.
- 30 nov.-1-2-3-4 déc.

Réf: OP 21018

CHSCT : formation de renouvellement pour membres expérimentés

Stage agréé

Objectifs :

- ▶ Actualiser ses connaissances concernant le fonctionnement du CHSCT.
- ▶ Prendre du recul sur son mandat et définir des axes d'amélioration.
- ▶ Approfondir les thématiques particulières intéressant les participants.

Public : Membres du CHSCT ayant déjà accompli au moins 2 mandats

Pré requis :

Avoir effectué au moins 2 mandats de membres du CHSCT ou avoir suivi une formation initiale des membres du CHSCT

Points Forts :

- ▶ Personnalisation du stage : travaux sur les problématiques intéressant les participants grâce à un questionnaire préparatoire
- ▶ Formation très opérationnelle : jeu pédagogique LOTO de la prévention® pour consolider et approfondir ses acquis et auto-diagnostic pour améliorer ses pratiques et ses documents (PV...)
- ▶ Partages d'expériences et d'expertises : 2 intervenants spécialistes du CHSCT (un socio-

logue-ergonome et un expert en prévention des risques), pour un double éclairage stratégique et pratique du mandat

Programme :

1. Actualiser ses connaissances et valider ses acquis

- actualité des textes en santé sécurité (nouveau code du travail)
- prise en compte des risques émergents (risques à effet différés, stress...)

Jeu pédagogique : actualiser ses connaissances par le LOTO de la prévention®

2. Être efficace dans ses missions de prévention

- au-delà du cadre légal de fonctionnement du CHSCT, les clés de l'appropriation du mandat
- se positionner face aux différents interlocuteurs du CHSCT
- points de repères pour une organisation collective efficace
- indicateurs d'appréciation de la plus-value du CHSCT

Réalisation : auto-diagnostic de ses pratiques et définition d'axes d'amélioration

3. Agir sur les risques et promouvoir la prévention

- légitimer le dialogue social sur les conditions de travail
- comprendre les logiques et représentations des acteurs pour agir avec pertinence
- intervenir en santé-sécurité : comprendre les liens complexes entre travail et pathologie

4. Traitement des attentes particulières du groupe

- difficultés rencontrées par les participants dans l'exercice de leur mandat
- adaptation du formateur et approfondissement de thèmes et de questions recueillis dans les questionnaires préparatoires

Jeu pédagogique : valider ses acquis par le LOTO de la prévention®

3 jours

- 27-28-29 avr.
- 30 sept.-1-2 oct.

1 564€HT

Réf: OP 41061

CHSCT d'installation Seveso, des spécificités au service de la prévention

NOUVEAU

Objectifs :

- ▶ Maîtriser les particularités du CHSCT dans une installation Seveso seuil haut.
- ▶ Appréhender les risques spécifiques sur lesquels agir.
- ▶ Définir les conditions de bon fonctionnement de l'instance.

Public : Membres de CHSCT

Points Forts :

- ▶ Formation très opérationnelle: animation basée sur une pédagogie alternant exemples et apports pratiques
- ▶ Partages d'expériences et d'expertises: échanges entre participants travaillant dans des installations Séveso guidés par un intervenant expert en santé-sécurité et en environnement

Programme :

1. Le cadre juridique des ICPE

- qu'est-ce qu'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ?
- principes du droit des ICPE, procédures associées
- spécificités des ICPE dites « SEVESO »
- seuil haut, seuil bas, comment les différencier ?

2. Les acteurs institutionnels des ICPE

- identifier et placer les différents acteurs par rapport au site, au CHSCT
- rôles, devoirs, pouvoirs et limites de chacun
- comment travailler avec ces acteurs ?

3. Les moyens renforcés des CHSCT « SEVESO »

- moyens spécifiques à la constitution du CHSCT
- formation renforcée
- appel à l'expert externe
- informations et consultations obligatoires

Cas pratique : à partir de cas concrets, repérer les obligations de l'employeur et la manière d'utiliser les moyens spécifiques

4. Les réunions particulières

- CHSCT inter-entreprises
- CHSCT élargi

5. La prévention face aux risques des installations « SEVESO »

- quels risques ?
- des procédures ou organisations adaptées (POI, PPI, SGS...)
- rôle du CHSCT dans la mise en œuvre des mesures de prévention spécifiques

Cas pratique : analyser les risques et définir les actions à proposer

1 jour	727 € HT
• 14 mai	Réf: OP 91020
• 19 nov.	

Secrétaire du CHSCT : exercer pleinement ses attributions

Objectifs :

- ▶ Connaître précisément le rôle de secrétaire du CHSCT.
- ▶ Bâtir des ordres du jour et procès-verbaux complets et attractifs.
- ▶ Assurer efficacement ses attributions.

Public : Secrétaire du CHSCT

Pré requis :

Avoir suivi au préalable la formation « CHSCT : formation initiale des membres »

Points Forts :

- ▶ Personnalisation du stage: questionnaire préparatoire et travail sur documents stagiaires (PV, ordre du jour...)
- ▶ Partages d'expériences et d'expertises:
 - des conseils personnalisés de l'intervenant, expert en droit de la santé-sécurité
 - formation essentielle pour exercer efficacement ses attributions
- ▶ Accompagnement à la mise en œuvre:
 - « Sécuriguide® » d'ELEGIA Formation, support ludique pour se remémorer les acquis de la formation
 - « Guide CHSCT » des Éditions Législatives

Programme :

1. Rôle spécifique du secrétaire

2. Préparation de l'ordre du jour

- organiser la collecte des thèmes à aborder auprès des membres
- bâtir l'ordre du jour conjointement avec le président
- organiser et conduire une réunion préparatoire en cas de consultation de l'instance

Réalisation : établir une trame d'ordre du jour avec les points permanents et tous les autres points susceptibles d'être abordés dans la vie de l'instance

3. S'impliquer en réunion

- favoriser les prises de décisions: exploiter des grilles d'aide à la décision et organiser le vote
- participer au développement d'une dynamique constructive entre membres et président
- concilier prise de notes et participation aux débats

4. Organiser et dynamiser le CHSCT

- diffuser les PV de réunion
- que faire pour que le PV soit lu ?
- véhiculer une image positive de l'instance auprès du personnel
- construire des circuits efficaces de circulation des informations CHSCT

Cas pratique : étude de modèles de PV apportés par les participants

1 jour	727 € HT
• 9 mars	• 5 oct.
• 5 juin	• 18 nov.
Réf: OP 51038	

CHSCT

www.elegia.fr

Déroulement & accès

En inter-entreprises, les journées de stages commencent à 9h30 et se terminent environ à 17h30.

Sans autre précision dans ce catalogue, nos stages ont lieu à Paris ou sur notre site de Châtillon-Montrouge, aux portes de Paris.

La mention «Lyon» est indiquée au niveau des dates à chaque fois que nous vous proposons ce lieu.

L'adresse du lieu exact est précisée dans la convocation que nous vous adressons 10 jours avant le stage.

Un plan d'accès est joint systématiquement.



Hébergement



Pour votre hébergement, nous avons sélectionné un partenaire qui répondra à vos demandes en fonction de votre budget, du quartier souhaité et de vos dates de séjour. En précisant que vous appelez dans le cadre d'une formation ELEGIA, vous bénéficierez automatiquement de nos tarifs préférentiels dans

un large choix d'hôtels.

Votre contact : ÉLYSEES WEST RÉSERVATIONS

01 47 75 92 90 ou par mail : hotels@ewh.com

du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00

ELEGIA Centre de formation

80, avenue de la Marne

92546 Montrouge Cedex

Tél. : 01 40 92 37 37 – Fax : 01 40 92 69 20

e-mail : elegia@elegia.fr

Métro : Châtillon-Montrouge, ligne 13.

Voiture : nous sommes situés à proximité de la Porte d'Orléans et de la Porte de Châtillon.

Nos formations juridiques se déroulent conformément aux dispositions prévues par la réglementation relative à la formation continue des avocats.

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation d'ELEGIA rappelées ci-dessous.

Sauf dérogation formelle et expresse d'ELEGIA, ces conditions prévalent sur toute autre.

L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre d'ELEGIA.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ELEGIA se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

Au cas où les frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, ELEGIA serait fondé à les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

Dans la mesure où ELEGIA édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande.

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription chez ELEGIA. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous

adresser au service marketing d'ELEGIA.

Par ailleurs, nos adresses peuvent être échangées avec d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher cette case .

Les remises et offres commerciales proposées par ELEGIA ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure offre vous est toujours appliquée.

Participation à un stage inter-entreprises

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, ELEGIA se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à ELEGIA, par écrit, au moins 10 jours avant le début du stage. Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le client moins de 10 jours avant le début du stage, ELEGIA, facturera un dédit de 50% des frais de stage, montant non imputable par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Le lieu de formation précisé dans nos brochures publicitaires n'est pas contractuel. En fonction de la gestion des salles, ELEGIA pourra convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

• Une attestation de participation est établie.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents.

Participation à un stage intra-entreprise

Annulation de commande au moins 11 jours ouvrés avant le début de l'intervention :

• Aucune pénalité ne sera appliquée sur les frais d'animation si le client confirme son annulation par écrit à ELEGIA,

• Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation seront facturés.

Annulation 10 jours ouvrés avant le début de l'intervention, les pénalités suivantes seront appliquées :

- 100% du coût de préparation prévu avant l'animation du stage,
- 25% des autres frais pour toute annulation entre 10 et 6 jours ouvrés,
- 50% des autres frais pour toute annulation entre 5 et 3 jours ouvrés,
- 100% des frais pour toute annulation dans les 2 jours ouvrés.

Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Si l'annulation s'accompagne d'un report programmé durant les 3 mois qui suivent l'intervention annulée, une remise de 25% sera accordée sur les frais de l'intervention reportée.

Si ELEGIA se voit contraint d'annuler une intervention pour des raisons de force majeure, ELEGIA s'engage à organiser une nouvelle action dans les meilleurs délais.

• Une attestation de participation est établie. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents.

